



MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

2025 -
Registre des délibérations

République Française

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 Septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 3 Septembre 2025.

Présents : OLIVIER Christian, TESSIER Daniel, PINCEPOCHE Monique, DESILLE Yvan, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAIN Laurent, RENAULT Serge, FURON Maryse, JARRY Emilie.

Nombre de conseillers	:	19
En exercice	:	18
Présents	:	13
Pouvoirs	:	01
Votants	:	14

Absents excusés ayant donné procuration : BASLÉ Marie-Josèphe (pouvoir à DUFLOS Béatrice),

Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, GUEGUEN Frédéric, PALIERNE Fabrice

Absents :

Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

-Après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Christian OLIVIER déclare la séance ouverte à 20h30.

-Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Anthony VETIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 Juillet 2025.

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

- Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

FINANCES, BUDGET, MARCHÉS PUBLICS

- Décision modificative n°3 du budget communal
- Attribution du marché de réalisation du programme de voirie 2025

URBANISME

- ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 33)

QUESTIONS DIVERSES

20250901 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

- Décisions relatives au droit de préemption :

Numéro DIA	Date dépôt	Localisation	Parcelles	Nature	Décision DPU
035 097 25 V0009	18/06/2025	10 Rue du Docteur Ricoux	AB 170 : 77m2 AB 1714 : 2113m2 AB526 : 430 m2 AB652 : 530m2	Non bâti	Renonciation
035 097 25 V0010	23/07/2025	2 Hameau de la Châtaigneraie	AB389 : 861m2	Bâti	Renonciation
035 097 25 V0011	30/07/2025	13 Rue de l'Epinette	AD512 : 1124 m2	Bâti	Renonciation
035 097 25 V0012	04/08/2025	3 Rue de la Janière	AD469 : 970 m2	Bâti	Renonciation
035 097 25 V0013	07/08/2025	1 Rue de la Vallée	AD519 : 560 m2	Bâti	Renonciation

- [Décisions relatives aux dépenses d'investissement, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.](#)

Dates	Objets
18/07/2025	Procédure Adaptée – MEDIALEX 158,30 € TTC
18/08/2025	Matériel Ergonomique Mairie 157,26 € TTC
01/09/2025	Hotte aspirante Logt 2 Rue JML – n°2 149,00 € TTC

➤ **DECISION :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, prennent acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20250902 Décision modificative n°3 du budget communal

La commune de Domalain participe aux frais de fonctionnement et d'investissement du RIPAME de Argentré-du-Plessis, ainsi que 18 autres communes partenaires.

La participation financière du budget d'investissement du RIPAME de 2021 à 2023 s'élève à 130,78€ pour Domalain.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier les crédits comme suit et propose la décision modificative suivante :

35097 Code INSEE	DOMALAIN COMMUNE DE DOMALAIN	DM n°3 2025
---------------------	---------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041411-143 : MATERIELS DIVERS	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-133 : ATELIER COMMUNAL	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **De valider la modification budgétaire présentée ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20250903 Attribution du marché de réalisation du programme de voirie 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les offres reçues dans le cadre du marché « programme voirie 2025 ».

La consultation a été lancée le 3 juillet 2025. 3 plis ont été reçus dans les délais.

A l'issue de l'analyse des offres faite par la commission d'appel d'offres le 29 août 2025, il ressort que l'offre la mieux disante est présentée par le candidat FTPB (Foucher Travaux Publics et Bâtiments), sise à Saint Pierre-la-cour, aux conditions ci-après :

Désignation	Total HT
Programme voirie 2025	50 970,20 €

Soit 61 164,24 € TTC.

Vu le C.G.C.T

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1.

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

-Approuver l'attribution du marché à l'entreprise FTPB pour un montant global de 50 970,20 HT, soit 61 164 ,24 € TTC

-Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

20250904 ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 33)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction zone U. Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le CCCT pour le lot suivant :

LOTS	Superficie du terrain en m ²	Surface de plancher en m ²	Acquéreurs
33	439 m ²	220 m ²	M.et Mme GOURMON

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

➤ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- **D'approuver le CCCT du lot 33 de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joint en annexe.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce CCCT et tous les documents s'y rapportant.**

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux voirie au Plessis : les travaux de préparation du chemin au lieu-dit « Le Plessis » seront réalisés par l'entreprise HOGREL.
- Travaux PATA 2025 : Devis complémentaire pour application à la lance en zone urbaine, pour un montant de 4 662,98 € HT.
- Mutuelle : Mr Le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités de participer à la protection complémentaire santé des agents. Le CDG 35, missionné pour cette obligation, a lancé un appel d'offres et a retenu « MUTAME et PLUS » pour mettre en place un contrat collectif d'assurance Risque santé.
La commune de Domalain a opté pour la convention de participation et propose le versement d'un montant unitaire de 15€ par agent.
Suite à l'avis du CST, une délibération, mettant en place la protection complémentaire santé, sera présentée lors d'un prochain conseil, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2026.
- Logement 2 Allée des Bruyères : Intervention d'une entreprise spécialisée pour la désinfection du logement, suite à un décès.
- Terrain multisports : acquisition de 2 filets de but armés pour la somme de 6049 € HT

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d’affichage	Date d’envoi en préfecture
20250901	Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.	10/09/2025	10/09/2025
20250902	Décision modificative n°3 du budget communal	10/09/2025	10/09/2025
20250903	Attribution du marché de réalisation du programme de voirie 2025	10/09/2025	10/09/2025
20250904	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – Cahier des Charges de Cession de Terrains (lot 33)	10/09/2025	10/09/2025

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

Le prochain Conseil municipal aura lieu 13 Octobre 2025 à 20h30.

Le Maire,
Christian OLIVIER

Le secrétaire de séance
VETIER Anthony